



Voyager avec un aps pour soin

Par **ahmedo**, le **11/07/2011** à **18:44**

Bonjour, rnbonjour a vous tous et toutes.voila mon cas moi je suis sous contrat cdi et 4/2/2011 je suis en accident de travail reconnu par la securité sociale et la prefecture n a voulu me renouveler ma 3eme carte de sejour pour le motif que je suis marie en algerie et j ai des enfants bon bref j ai contacter l inspecteur de santé et j ai expliqué ma situation ce dernier a écrit a la prefecture que mes soins devraient poursuivié jusqu au 6 mois et la prefecture m a convoqué pour prendre un aps de 6 mois et la question est ce que je peux descendre en algerie voir ma petite famille pour une semaine ou non avec aps et la lettre de l inspecteur de santé?ET SUR l aps ils ont mentionné ce que suit:rneest autorisé a prolongé provisoirement son sejour en france jusqu a 12/2011 date laquelle il devrait quitter la france.rncette autorisation ne permet pas son titulaire d occuper un emploi.rnrnsvp je veux un conseil ou une reponse merci